



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-SÉVERIN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-788 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 2017-766.**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Séverin :

QUE le conseil municipal a adopté le 14 août 2023, le règlement numéro 2022-788 appelé : « Règlement 2022-778 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-766 » ayant pour but l'agrandissement de la zone 47 la à même la zone 46 Ca sur l'entièreté du lot 6 275 384 appartenant à Avivia inc.

QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Séverin, ce 27^e jour du mois d'octobre 2023 (27-10-2023).

Jocelyn St-Amant
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Séverin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant le règlement 2022-788, le 27 octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois d'octobre 2023.

Jocelyn St-Amant
Directeur général/secrétaire-trésorier